

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 1

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMENT VIT UN HANDICAPÉ À LA RETRAITE?

Que prévoient les assurances sociales pour un handicapé qui passe du système de l'assurance invalidité à celui de l'AVS? Pour aborder ce thème, nous avons rencontré Michel Broillet, militant des droits des handicapés à Neuchâtel et aveugle depuis l'âge de quarante ans.

Les comptes de l'assurance invalidité (AI) sont dans le rouge et ses perspectives ne sont pas plus encourageantes que celles de l'AVS. Derrière la froideur des chiffres, il y a des vies d'hommes et de femmes. Des hommes et des femmes qui, en l'occurrence, ont dû faire face au handicap physique et qui, devenus retraités, sont confrontés à des conditions matérielles difficiles, faute d'avoir pu cotiser suffisamment à l'AVS. Une situation que connaît bien Michel Broillet, vice-président de Pro Cap Neuchâtel, organisme suisse de défense des handicapés, et lui-même handicapé et à la retraite.

Michel Broillet a toujours eu à cœur de défendre les défavorisés. Journaliste à *L'Express* de Neuchâtel, à 24 heures et à la *Tribune de Genève*, il est sensible aux cas humains qu'il est amené à décrire. En 1979, un terrible coup du sort le frappe, puisqu'il perd la vue, conséquence d'un grave accident de voiture survenu douze auparavant et qui lui avait endommagé la rétine. Les opérations se multiplient sans résultat. Michel Broillet a alors quarante ans et doit retourner vivre chez sa maman, puis chez sa sœur. «Je ne voulais pas dépendre complètement de l'AI, se souvient-il. Je me sentais encore plein de forces et d'envie d'exercer mon métier.» Le monde du travail ne favorisait guère l'intégration d'un non-voyant à cette époque-là, mais le fait-il plus maintenant?

Michel Broillet obtient de faire des articles à la pique, en indépendant, pour *L'Express* et se spécialise dans le domaine judiciaire. Lorsqu'il prend des notes, il lui faut ensuite trouver quelqu'un qui les relise. Son article terminé, il doit à nouveau solliciter quelqu'un pour transmettre le texte à la rédaction du journal. Sans compter que, pour se rendre au tribunal, il doit dénicher une personne disponible et serviable qui l'y conduira-

se. Il touche une rente de l'AI, mais comme il n'a pas pu cotiser très longtemps en tant qu'actif, sa rente n'est pas très élevée (1700 francs par mois). Une rente pleine correspond à 2100 francs pour un célibataire et 3200 francs pour un couple. Des rentes complémentaires sont octroyées par les cantons. Pas question d'avoir un loyer à plus de 1200 francs par mois avec un tel budget...

DÉBATS D'EXPERTS

«En tant que président puis vice-président de Pro Cap, j'ai eu connaissance de nombreux cas difficiles. Au moment où la personne devient handicapée, elle est prise dans une véritable bataille d'experts. Le médecin décide de son degré d'invalidité que conteste souvent l'expert mandaté par l'AI. C'est là que l'association Pro Cap intervient par le biais d'avocats qu'elle met à disposition de ses membres. Globalement, il est clair que l'AI devient de plus en plus restrictive dans l'octroi des rentes», constate-t-il. Et les handicapés qui souhaitent et peuvent continuer à travailler ne reçoivent dès lors qu'une rente diminuée ou plus de rentes. Un système qui n'encourage pas vraiment les handicapés à poursuivre une hypothétique carrière professionnelle.

Un handicapé est donc condamné à vivre chichement, s'il ne vit que de sa rente. A la retraite, son sort ne sera pas plus enviable. Toujours faute de cotisations, la rente AVS est fixée au minimum. Cette perspective inquiète de nombreux handicapés, qui n'ont pas eu la possibilité, évidemment, de se constituer un 3^e pilier!

Les prestations complémentaires viennent compléter la rente AVS, pour peu bien sûr que la personne retraitée en fasse expressément la demande. Pro Cap ou Pro



Michel Broillet, non-voyant, lit les journaux sur internet grâce à un système de lecture vocal.

Senectute assure ce service, pour ceux qui le souhaitent et peuvent renseigner sur toutes les possibilités d'aide sociale.

ISOLÉ SOCIALEMENT

Michel Broillet reste philosophe. Malgré des moyens financiers très limités, il s'est organisé une vie indépendante. A midi, il mange au restaurant qui se trouve au bas de son vieil immeuble. Le patron est devenu un ami et lui fait volontiers des courses en cas de besoin. Le soir, Michel grignote des mets froids, parce qu'il est dangereux de cuisiner lorsqu'on est seul et non-voyant... Son seul luxe, c'est son ordinateur qui lui permet d'être connecté au monde extérieur. Grâce à un système vocal, qui lui lit les pages de journaux sur internet par exemple, il est au courant de toute l'actualité. Par contre, Michel se sent isolé, parce qu'il habite dans un village – Areuse – et pas en pleine ville. En tant qu'handicapé, il a droit à des bons de taxi. Mais comme les subventions fédérales aux handicapés ont

certaines courses. Il se rend notamment dans un EMS à Cortaillod, où se trouve sa compagne, victime elle aussi d'un accident.

Pour l'intendance domestique, dans son village, les aides de ménage sont rares elles aussi et elles n'assurent pas de service de courses. «Les handicapés souffrent de solitude, surtout avec l'âge, parce que leur famille qui était souvent d'un grand appui disparaît petit à petit, et que le cercle d'amis est restreint, faute de contact social ou professionnel», remarque-t-il.

«On parle peu des handicapés dans notre société, le public les ignore et méconnaît leur sort. Il reste énormément à faire dans le domaine de la défense de cette catégorie de personnes, reprend Michel Broillet. Et pour les handicapés âgés, le silence est total. Les gens sont partagés entre la gêne et le désir de ne pas faire une remarque déplacée. Finalement, les gosses qui posent des questions très directes sont les plus adéquats. J'aime bien leur répondre, leur expliquer ce qu'est mon handicap. Dans le cadre de Passeport Vacances, il existe un programme où les enfants découvrent le travail des chiens d'aveugles et côtoient ainsi des non-voyants. C'est un bon moyen d'établir le contact.»

Devant son écran d'ordinateur, Michel Broillet a des rendez-vous avec le monde entier, mais souhaiterait qu'ils soient peut-être un peu moins virtuels.

Bernadette Pidoux

PRO SENECTUTE VAUD SE PRÉSENTE

Un film, conçu sous forme d'une suite de reportages, décline les activités anciennes et présentes de Pro Senectute Vaud. Des témoignages de personnes âgées, qui bénéficient des services de l'organisme vaudois, rappellent que la solitude n'est pas une fatalité. Rosette Poletti et le démonstrateur Michel Hagmann y tracent des perspectives pour les prochaines années, lorsque la proportion des seniors atteindra 25% de la population suisse.

B. P.

»» *L'Age d'or d'une Pionnière*, DVD à commander auprès de Pro Senectute Vaud (adresse ci-contre).

ADRESSES UTILES

Pro Senectute Bienne
Quai du Bas 92, c.p. 1263,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute Jura bernois
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 481 21 20
Fax 032 481 15 10

Pro Senectute Fribourg
Ch. de la Redoute 9, c.p.
1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute Genève
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute Jura
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800,
2800 Delémont
e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute Neuchâtel
Secrétariat cantonal
et bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Bureau régional La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 53
2301 La Chaux-de-Fonds
e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
Tél. 032 911 50 00
Fax 032 911 50 09

Pro Senectute Vaud
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute Valais
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16